



# RAPPORT D'ÉVALUATION

★ VCN Industries

Date : 2 août 2022



# SOMMAIRE

<b>FICHE D'IDENTITÉ</b> .....	<b>3</b>
<b>CONCLUSIONS GÉNÉRALES DE L'ÉVALUATION</b> .....	<b>5</b>
<b>RÉSULTATS DÉTAILLÉS</b> .....	<b>11</b>
1. Définition de la stratégie RSE.....	12
2. Déploiement de la démarche RSE .....	15
3. Ressources humaines, relations et conditions de travail .....	18
4. Modes de production et de consommation durables.....	22
5. Ancrage Territorial .....	27
6. Résultats RSE .....	29
<b>L'AVIS DES PARTIES PRENANTES</b> .....	<b>33</b>
<b>ANNEXES</b> .....	<b>34</b>
LE PLAN D'ÉVALUATION .....	35
TABLEAU DE COMPARABILITÉ MULTI-RÉFÉRENTIELS .....	36

**Clause de confidentialité** : ce rapport d'évaluation est confidentiel et limité en diffusion aux services de l'organisme de certification et de l'organisme évalué. Il demeure la propriété exclusive de l'organisme de certification.

@ Toute reproduction intégrale, faite en dehors d'une autorisation expresse de l'organisme de certification ou de ses ayants cause, est illicite. CERTI F 1627.3 – 03/2017



## FICHE D'IDENTITÉ

### FICHE DESCRIPTIVE DE L'ENTITÉ

Nom de l'entité	VCN Industries
Numéro d'affaire	4218446 - Audit n°891776
Date de l'évaluation initiale	4, 5 et 6 juillet 2022
Code NAF du site (liste)	Décolletage (2562A)
Mots clés activité	
Adresse site	ZAE DU ROC DE LA PEYRE
Adresse site (complément)	
Code postal site	24240
Ville site	SIGOULES-ET-FLAUGEAC

### DIRIGEANT SITE / ENTITÉ

Nom	Vacher
Prénom	Jean-Claude
Fonction	Président et Directeur Général
Tél.	
Email	

### INTERLOCUTEUR PRINCIPAL SITE / ENTITÉ

Nom	Bachet
Prénom	Olivier
Fonction	Responsable qualité
Tél.	05 53 73 04 23
Email	<a href="mailto:o.bachet@vcn-industries.com">o.bachet@vcn-industries.com</a>

### RESPONSABLE D'ÉVALUATION

Nom	Garenne
Prénom	Yves
Tél.	0612324994
Email	<a href="mailto:Yves.Garenne@ecophanie.eu">Yves.Garenne@ecophanie.eu</a>

## CHARGÉ DE CLIENTÈLE AFNOR CERTIFICATION

<b>Nom</b>	Martin
<b>Prénom</b>	Alexandra
<b>Société</b>	AFNOR Certification
<b>Adresse</b>	11 rue Francis de Pressensé
<b>Code postal</b>	93571
<b>Ville</b>	La Plaine Saint-Denis
<b>Tél.</b>	05 57 29 14 30
<b>Email</b>	<a href="mailto:alexandra.martin@afnor.org">alexandra.martin@afnor.org</a>

## COMMENTAIRE / PÉRIMÈTRE

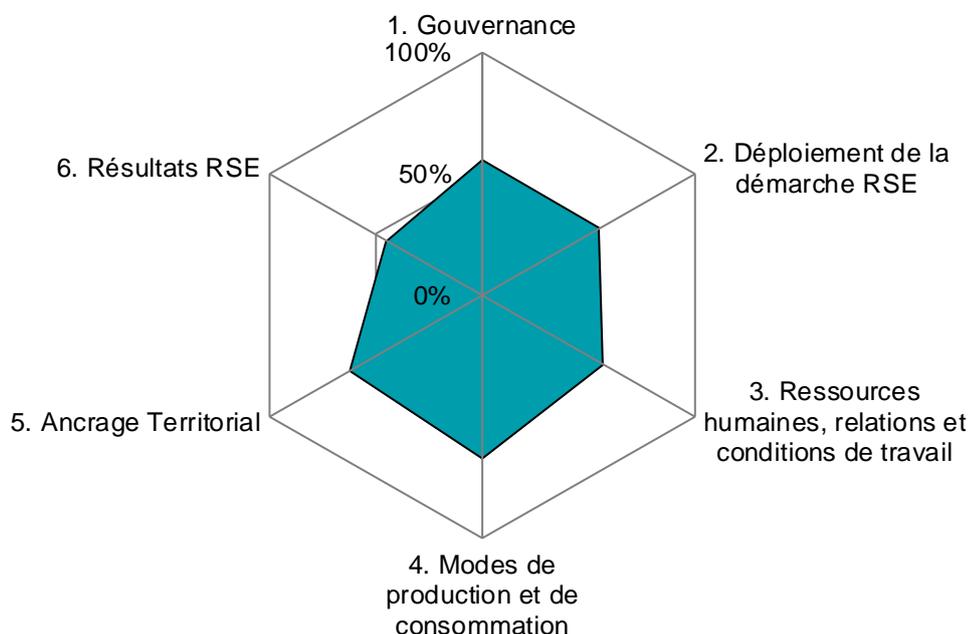
<b>Commentaire Périmètre</b>	Toutes les activités de VCN Industries sont concernées par l'évaluation
<b>Parties prenantes rencontrées au cours de l'évaluation</b>	Voir Annexe
<b>Détail des dates de l'évaluation</b>	Du 4 au 6 juillet 2022
<b>Type d'évaluation</b>	Initiale selon le référentiel Engagé RSE TPE ®



# CONCLUSIONS GÉNÉRALES DE L'ÉVALUATION

**NOTE GLOBALE D'INTÉGRATION DE  
LA RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE**

**549 / 1000**



CRITÈRES	Score	Points/Coef
1. Gouvernance	56%	101 180
2. Déploiement de la démarche RSE	55%	72 130
3. Ressources humaines, relations et conditions de travail	57%	74 130
4. Modes de production et de consommation	67%	87 130
5. Ancrage Territorial	62%	81 130
6. Résultats RSE	45%	135 300
<b>MOYENNE SCORES</b>	<b>57%</b>	
<b>TOTAL POINTS (/1000)</b>		<b>549</b>

## SYNTHÈSE GLOBALE

**Devenir Engagé RSE, c'est adresser un signal fort** : celui d'une organisation **qui assume les impacts de ses décisions et s'engage pour un développement durable** de ses activités.

Le Label Engagé RSE évalue le niveau d'intégration des principes de l'ISO 26000 dans la stratégie et le management de l'organisation.

L'ISO 26000 est l'**unique norme internationale** qui vise à fournir aux organisations les lignes directrices de la responsabilité sociétale. Elle donne un cadre international de comportement à tout type d'organisation (entreprises, collectivités, ONG, fédérations et syndicats...) quels que soient sa taille et ses domaines d'actions. La norme ISO 26000 respecte les grands textes fondateurs internationaux comme la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, les conventions de l'Organisation Internationale du Travail...

VCN Industries est une PME de 35 salariés, spécialisée dans le décolletage, et installée en milieu rural au sud de Bergerac. Elle a décidé de lancer en 2021 une démarche de responsabilité sociétale, en particulier à l'aide d'une évaluation à blanc.

La gouvernance de la démarche a été confiée au responsable qualité. Une première cartographie des parties prenantes a été réalisée, mais pas encore d'analyse de matérialité.

Le déploiement de la démarche a permis de mettre à jour le livret d'accueil, la politique qualité, ainsi que le manuel qualité. La veille réglementaire et technologique est à la hauteur du caractère haut de gamme de la fabrication.

En matière de ressources humaines, la priorité est aux conditions de travail au-dessus des standards de la métallurgie. Le site est particulièrement conçu pour éviter toute nuisance olfactive ou tout danger pour le personnel. Le dialogue social est embryonnaire du fait de l'absence de candidats aux élections professionnelles. Une attention particulière est donnée aux lieux de convivialité.

L'innovation est au cœur de la stratégie de VCN industries. La priorité est donnée au haut de gamme aussi bien dans le choix des matières premières que dans les machines-outils. Une vigilance permanente est apportée aux impacts environnementaux : aspiration des huiles, filtration d'air, récupération, pilotage des effluents, traçabilité des déchets...

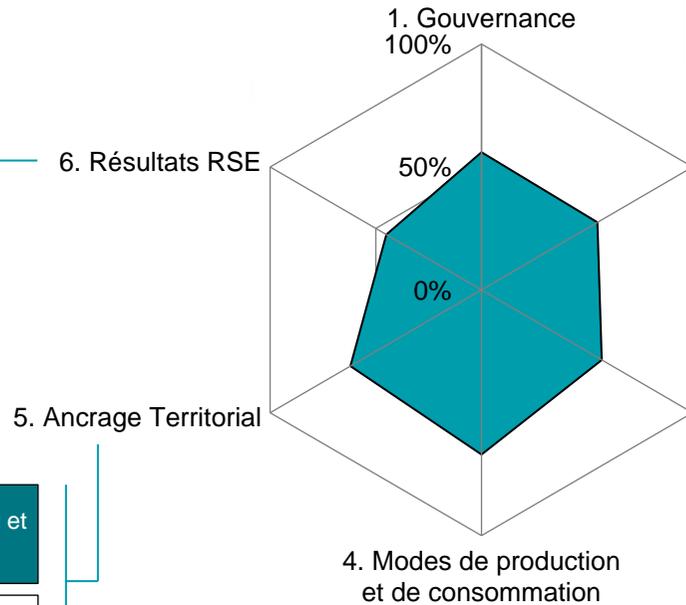
La relation client est privilégiée du fait des produits haut de gamme fabriquée par VCN. La fidélisation et la satisfaction sont au rendez-vous. Une attention particulière est apportée à la livraison d'un produit fini irréprochable.

Enfin l'ancrage territorial est inhérent au fait de s'implanter en milieu rural : collaboration étroite avec la mairie, souhait de déploiement de la ZAE, création d'un centre de formation local, embauches d'apprentis et sponsoring sportif important.

**Les efforts produits depuis 2021 montrent que VCN a atteint le niveau « confirmé » selon le label Engagé RSE®**

Pilotage conforme à la démarche qualité

Rapport genré à établir  
Suivre les tendances en efficience plutôt qu'en valeur absolue



Politique RSE intégrée dans la politique Qualité

Finaliser l'analyse de matérialité

2. Déploiement de la démarche RSE

3. Ressources humaines, relations et conditions de travail

Pilotage de la démarche à bon niveau et intégration progressive dans les processus

Élaborer un tableau de bord RSE  
Renforcer l'implication du personne

Ancrage social et économique fort et pérenne

Curiosité à développer sur le volet environnemental de l'ancrage territorial

Environnement de travail de haut niveau / politique SST cohérente

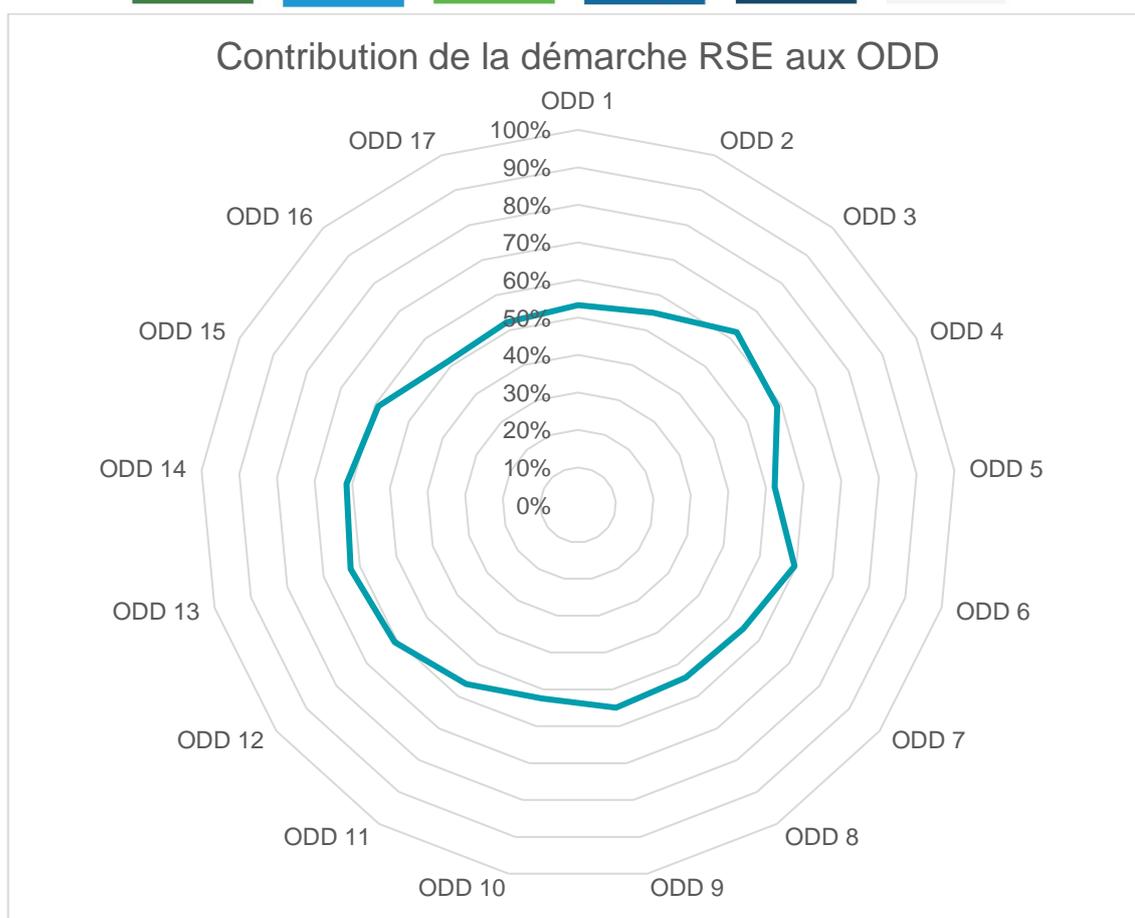
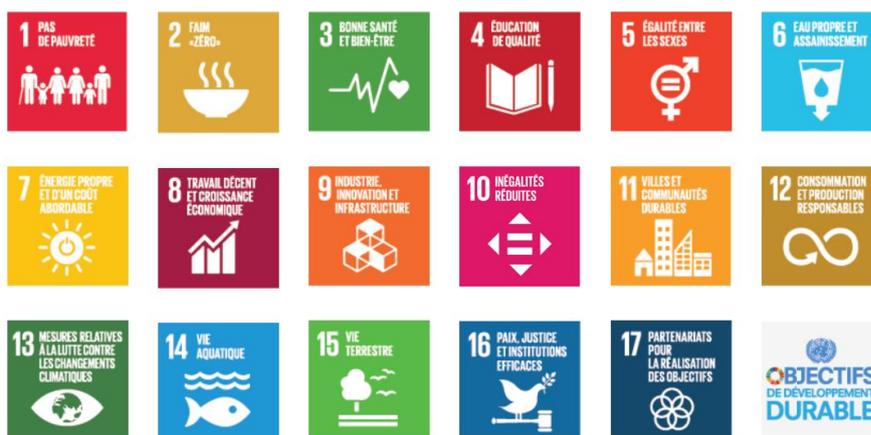
Former le personnel à la RSE  
Établir un bilan social

Vigilance environnementale de haut niveau

Stratégie Bas Carbone à élaborer  
Traçabilité des MP

Ce graphe est construit en lien avec l'évaluation du niveau de maturité de chaque critère du référentiel Engagé RSE. Le tableau de comparaison multi-référentiel, disponible en annexe du présent rapport, permet d'apprécier les liens entre chacun des 54 critères d'évaluation Engagé RSE et les 17 Objectifs de Développement Durable des Nations-Unies.

## **OBJECTIFS** **DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**





Pour vous accompagner dans la **valorisation de la contribution de votre démarche RSE aux 17 Objectifs du Développement Durable des Nations-Unies**, AFNOR Certification met également à disposition de toutes ses organisations labellisées Engagé RSE un livre blanc dédié au sujet « **Comment le Label Engagé RSE permet de contribuer aux ODD** » [téléchargeable gratuitement ici](#).

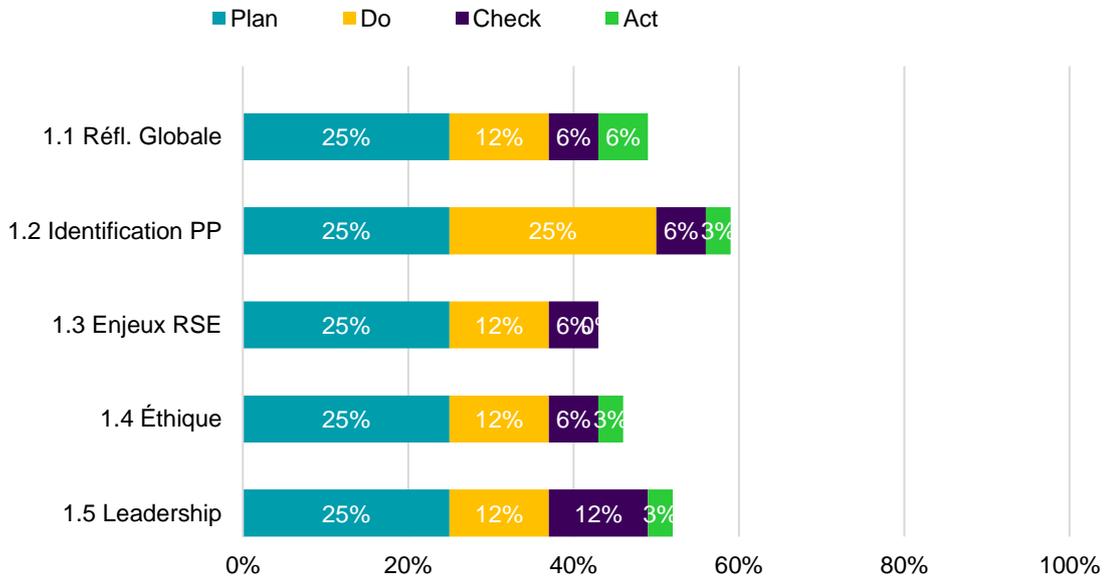
Objectifs de Développement Durable des Nations-Unies	Contribution de la démarche RSE
 <b>1 PAS DE PAUVRETE</b> Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde	53%
 <b>2 FAIM ZÉRO</b> Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable	55%
 <b>3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE</b> Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être à tous les âges	62%
 <b>4 EDUCATION DE QUALITÉ</b> Veiller à ce que tous puissent suivre une éducation de qualité dans des conditions d'équité et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie	59%
 <b>5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES</b> Réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et filles	52%
 <b>6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT</b> Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau	60%
 <b>7 ÉNERGIE PROPRE ET DURABLE ABORDABLE</b> Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable	55%
 <b>8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE</b> Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous	54%
 <b>9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE</b> Mettre en place une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation	55%
 <b>10 INÉGALITÉS RÉDUITES</b> Réduire les inégalités entre les pays et en leur sein	52%
 <b>11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES</b> Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables	56%
 <b>12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES</b> Établir des modes de consommation et de production durables	61%
 <b>13 MESURES SOLIDAIRES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES</b> Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions	63%
 <b>14 VIE AQUATIQUE</b> Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable	62%
 <b>15 VIE TERRESTRE</b> Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres	59%
 <b>16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES</b> Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable	51%
 <b>17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS</b> Partenariats pour la réalisation des objectifs	52%





# RÉSULTATS DÉTAILLÉS

# 1 Définition de la stratégie RSE



## SYNTHÈSE ★

**SCORE : 56%**

### Points forts

- Officialisation de la démarche RSE en 2021 et réalisation d'une évaluation à blanc
- Mise à jour de la politique qualité en intégrant la RSE
- Réalisation d'une première cartographie des parties prenantes

### Voies de progrès

- Réaliser l'analyse de matérialité et un plan d'actions associé. Les enjeux majeurs pourront alors être identifiés dans les fiches processus en tant que contribution.
- La raison d'être de VCN peut alors être rédigée
- Officialiser la démarche RSE auprès des parties prenantes

## 1.1 RÉFLEXION GLOBALE SUR L'ACTIVITÉ

**SCORE**  
**55%**

*L'organisation mène une réflexion sur sa contribution aux enjeux de développement durable*

POINTS FORTS	POINTS À AMÉLIORER
<ul style="list-style-type: none"> <li>• VCN industries a souhaité mettre en place une démarche RSE en 2021.</li> <li>• Une opportunité de croissance externe s'est présentée avec une PME dans la région Lyonnaise</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rédiger la raison d'être de VCN industries</li> </ul>

## 1.2 IDENTIFICATION ET DIALOGUE PARTIES PRENANTES

**SCORE**  
**65%**

*L'entreprise identifie ses parties prenantes et dialogue avec elles afin d'identifier leurs intérêts au regard du développement durable*

POINTS FORTS	POINTS À AMÉLIORER
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une première cartographie des parties prenantes a été établie.</li> <li>• La démarche qualité est déjà bien implantée depuis de nombreuses années et intègre la RSE</li> <li>• Le dialogue avec les parties prenantes est fondé sur la confiance et la rigueur</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Transformer la cartographie des parties en plan d'actions en lien avec l'analyse de matérialité</li> <li>• L'identification des besoins et attentes des parties prenantes pourra être matérialisée dans les fiches processus</li> </ul>

## 1.3 IDENTIFICATION ET PRIORISATION DES ENJEUX RSE DE L'ENTREPRISE

**SCORE**  
**36%**

*L'organisation analyse les implications des 7 questions centrales de l'ISO 26000 et des domaines d'actions associés, pour l'ensemble de ses activités*

POINTS FORTS	POINTS À AMÉLIORER
<ul style="list-style-type: none"> <li>• De manière intuitive, les 2 catégories d'enjeux prépondérants sont la stratégie RH et l'environnement</li> <li>• L'ancrage territorial est naturel du fait de l'implantation de l'usine en zone rurale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réaliser l'analyse de matérialité selon le modèle proposé</li> <li>• La contribution de chaque processus aux enjeux RSE issus de l'analyse de matérialité peut figurer sur les fiches processus</li> </ul>

## 1.4 ÉTHIQUE DANS LES AFFAIRES

**SCORE**  
**65%**

*L'entreprise applique une conduite éthique dans toutes ses activités support et opérationnelles (achats, RH, commerce, finance, etc.).*

POINTS FORTS	POINTS À AMÉLIORER
<ul style="list-style-type: none"> <li>• VCN commence à requérir des certificats « <i>conflict mineral</i> » de la part de ses fournisseurs, mais en grande partie à la demande des clients de VCN.</li> <li>• La stratégie d'achats responsables est surtout sur l'achat local et l'économie circulaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une charte d'éthique fournisseur pourra être rédigée en lien avec les achats responsables</li> </ul>

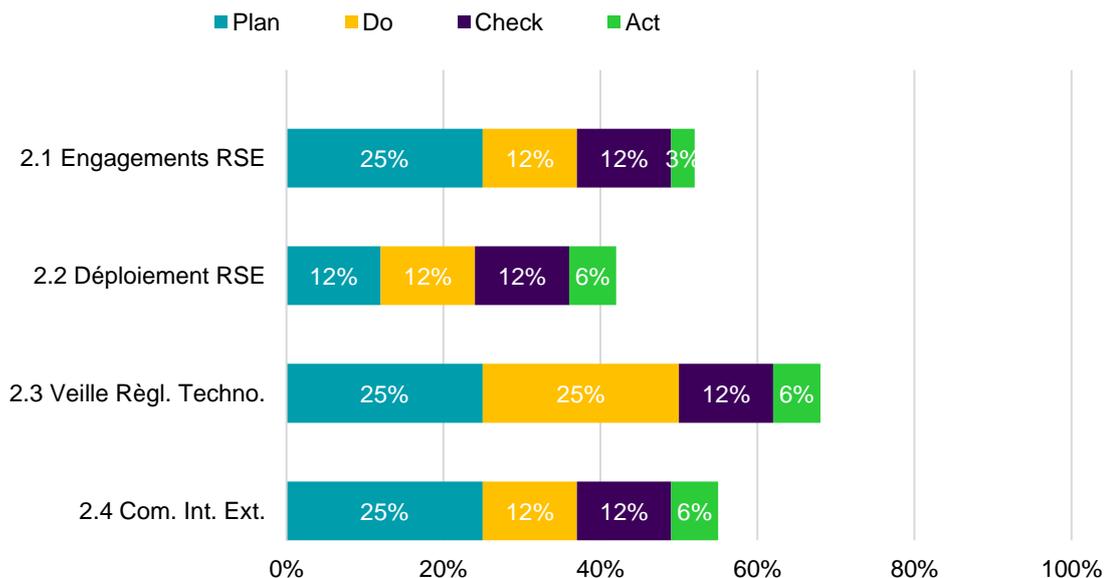
## 1.5 LEADERSHIP DU DIRIGEANT SUR LA RSE

**SCORE**  
**52%**

*Le dirigeant porte et fait partager à l'ensemble de l'entreprise, ainsi qu'à ses parties prenantes, sa vision de ce que signifie la RSE au regard des caractéristiques de l'entreprise. Il fait preuve d'exemplarité*

POINTS FORTS	POINTS À AMÉLIORER
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le dirigeant porte la stratégie RSE de manière explicite. Elle est petit à petit intégrée dans les processus.</li> <li>• Une sorte de raison d'être est mentionnée dans le livret d'accueil</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Officialiser la stratégie RSE aux parties prenantes est désormais envisageable</li> <li>• Un engagement sur l'Agenda2030 et les ODD rendra plus lisible la stratégie RSE vis-à-vis des collectivités territoriales</li> </ul>

## 2 Déploiement de la démarche RSE



### SYNTHÈSE ★

**SCORE : 55%**

#### Points forts

- Revue de direction existante et intégrant progressivement la RSE
- Veille réglementaire et technologique de bon niveau
- Conformité RGPD
- Politique de communication innovante

#### Voies de progrès

- Élaborer un tableau de bord RSE, ou l'intégrer dans les suivis de performance habituels
- Renforcer l'implication du personnel dans la mise en œuvre de la stratégie RSE
- Intégrer les enjeux RSE (cf analyse de matérialité) dans les fiches processus

## 2.1 ENGAGEMENTS RSE, OBJECTIFS ET PLANS D' ACTIONS ASSOCIÉS

**SCORE**  
**52%**

*L'entreprise élabore ses engagements RSE sur la base des enjeux identifiés et des risques et opportunités associés. Ces engagements sont déclinés en objectifs, cibles et plans d'actions. Les dispositions sont établies et mises en œuvre pour évaluer le respect des engagements*

POINTS FORTS	POINTS À AMÉLIORER
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les ISO13485 et ISO9001 sont incontournables dans le métier</li> <li>• Une revue de direction annuelle en cohérence avec la démarche qualité</li> <li>• La fonction contrôle de gestion va être renforcée.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La revue de direction pourra intégrer un tableau de bord RSE (revue de performance sociétale) dans l'esprit de l'ISO26000. Elle pourra être pilotée par la nouvelle fonction de contrôle de gestion.</li> <li>• Le processus M02 pourrait s'intituler « Management qualité et RSE »</li> </ul>

## 2.2 DISPOSITIONS PRISES PAR L'ENTREPRISE POUR DÉPLOYER LA STRATÉGIE RSE ET IMPLICATION DES SALARIÉS

**SCORE**  
**42%**

*Une organisation claire est définie et les collaborateurs sont mis en capacité de déployer la stratégie et la politique RSE. L'entreprise améliore en continu l'intégration de la RS ou RSE dans ses pratiques, procédures et activités.*

POINTS FORTS	POINTS À AMÉLIORER
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le responsable RSE est nommé et à la suite d'une évaluation à blanc, un premier plan d'actions a été établi</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La pratique du rapport d'étonnement est une aussi une manière d'impliquer les collaborateurs dans la stratégie RSE</li> <li>• L'intégration des enjeux RSE dans les fiches processus est une autre manière de responsabiliser a minima les pilotes de processus, en leur demandant de valider ce point particulier</li> </ul>

## 2.3 VEILLE RÉGLEMENTAIRE ET TECHNOLOGIQUE

**SCORE**  
**68%**

*L'entreprise effectue une veille réglementaire et s'assure de son application et de sa conformité. Elle suit l'évolution du marché (veilles technologique et concurrentielle) et effectue une veille sur les bonnes pratiques de RSE*

POINTS FORTS	POINTS À AMÉLIORER
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le cabinet comptable assure la veille réglementaire et sociale</li> <li>• La veille technologique est une condition de survie dans un métier de haute technologie. La plupart du temps elle est transmise par le principal fabricant suisse.</li> <li>• La veille réglementaire est partagée grâce à l'outil Distridoc. Aucun litige constaté.</li> <li>• A priori la conformité RGPD est assurée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Point de détail, la forme juridique mentionnée dans le livret d'accueil est une SAS, au lieu d'une SASU.</li> <li>• Il est prudent de vérifier que les processus ventes et achat ont bien intégré le RGPD dans leurs pratiques</li> </ul>

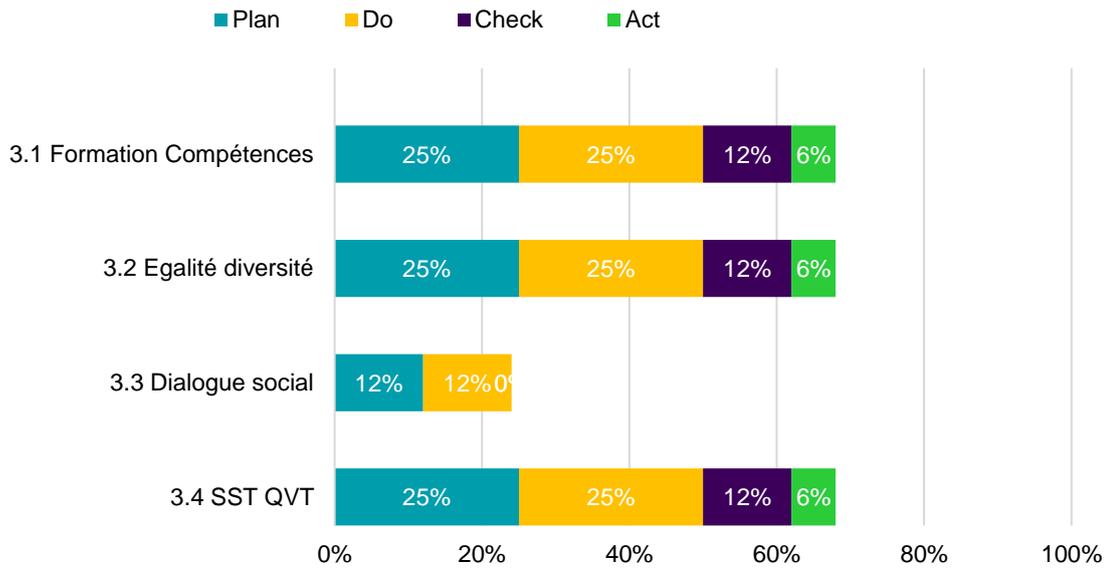
## 2.4 COMMUNICATION INTERNE ET EXTERNE

**SCORE**  
**55%**

*La communication interne permet le partage de l'information. La communication externe permet de répondre de façon appropriée et pertinente aux besoins d'information des parties prenantes*

POINTS FORTS	POINTS À AMÉLIORER
<ul style="list-style-type: none"> <li>• VCN va réaliser de nouveau une vidéo et revoir la plaquette en intégrant de manière actuelle la Responsabilité Sociétale</li> <li>• La stratégie des réseaux sociaux est orientée sur LinkedIn et Twitter. 2 mises à jour par mois en moyenne.</li> <li>• Le site web est tenu à jour.</li> <li>• En matière d'iconographie, on privilégie les photos VCN plutôt que le libre de droits. Le droit à l'image est bien consigné.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un engagement sur la « communication responsable » est désormais possible.</li> <li>• Une stratégie de communication interne sera nécessaire du fait du rachat de la PME lyonnaise</li> <li>• La communication interne pourra mettre l'accent sur la RSE de manière plus intensive</li> </ul>

## 3 Ressources humaines, relations et conditions de travail



### SYNTHÈSE ★

**SCORE : 57%**

#### Points forts

- Livret d'accueil intégrant quelques éléments de la politique RSE
- Souci permanent de conditions de travail au-dessus du standard de la métallurgie
- Document unique à jour et fournitures d'EPI en quantité et en qualité
- Suivi des formations, normal pour une PME de cette taille
- Intégration du handicap à haut niveau

#### Voies de progrès

- Former le personnel à la RSE
- Établir un bilan social et une BDES, en particulier en profitant de la croissance externe en cours
- Rédiger une politique RH/RSE (ex : démarche inclusive)
- Évaluer les opportunités de dialogue social avec la nouvelle entité lyonnaise

### 3.1 FORMATION, COMPÉTENCES ET GESTION DES CARRIÈRES

**SCORE**  
**68%**

*La formation et la montée en compétences des collaborateurs, concernant les principes généraux de la RS et les impacts RS de l'entreprise, sont assurées. La gestion des ressources humaines permet des plans de carrière et une mobilité adaptés aux attentes des salariés. La valeur ajoutée créée est redistribuée de manière équilibrée entre les rémunérations des collaborateurs, les rémunérations des actionnaires et les investissements et provisions.*

POINTS FORTS	POINTS À AMÉLIORER
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un parcours d'intégration et un livret d'accueil existe pour tout nouvel embauché. Les consignes et règles de sécurité y sont dûment explicitées</li> <li>• La formation technique est assurée par les fournisseurs de matériels.</li> <li>• Une formation au management sera organisée en fin d'année 2022, ainsi qu'au contrôle de gestion.</li> <li>• Un tableau de compétences existe</li> <li>• La promotion du CPF est bien assurée. La plupart des collaborateurs ont bien créé leur compte personnel. Aucune demande de CTP<sup>1</sup> formulée à ce jour.</li> <li>• Un entretien systématique en fin de période d'essai.</li> <li>• Les entretiens de carrière à 6 ans vont démarrer en 2022</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La RSE pourra être identifiée dans les fiches de poste en tant que tel</li> <li>• Une (in)formation minimale de l'ensemble du personnel sera nécessaire.</li> <li>• Le fait d'avoir 2 sites distants va nécessiter d'avoir une politique RH rédigée.</li> </ul>

### 3.2 ÉGALITÉ, DIVERSITÉ ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

**SCORE**  
**68%**

*Les ressources humaines sont gérées en tenant compte des diversités culturelles, sociales, en luttant contre toutes formes de discriminations et en respectant l'équité et les droits de l'Homme à tous les niveaux.*

POINTS FORTS	POINTS À AMÉLIORER
<ul style="list-style-type: none"> <li>• VCN est aux 6% en matière de handicap, mais le départ d'un collaborateur pourrait faire passer en dessous du seuil.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un bilan social F/H serait cohérent avec la stratégie RSE</li> </ul>

<sup>1</sup> Contrat de transition professionnelle

POINTS FORTS	POINTS À AMÉLIORER
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le référent harcèlement est identifié</li> <li>• Encore peu de CV féminins reçus.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La procédure de lutte contre le harcèlement n'est pas forcément connue de tous.</li> <li>• Des démarches de type DuoDays contribuent à modifier le regard et les perceptions en matière de handicap.</li> <li>• La politique RH pourra intégrer une dimension « démarche inclusive »</li> </ul>

### 3.3 DIALOGUE SOCIAL

**SCORE**  
**24%**

*Les relations sociales sont fondées sur le dialogue avec les collaborateurs et instances représentatives du personnel et basées sur la concertation. Elles permettent une implication des collaborateurs vis-à-vis de l'atteinte des objectifs de RSE. Ce critère porte sur la qualité du dialogue social au sein de l'entreprise*

POINTS FORTS	POINTS À AMÉLIORER
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pas de candidat pour les élections professionnelles à ce jour. Constat de carence</li> <li>• Le dialogue social est donc direct. Rien ne suggère de difficultés particulières.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La BDES<sup>2</sup> doit a priori être produite par VCN</li> <li>• Le rachat de l'entreprise lyonnaise est une opportunité pour réaliser une UES<sup>3</sup> (si cela est possible juridiquement) avec des élus du personnel sur les 2 établissements</li> <li>• Les récentes évolutions des conventions collectives UIMM devront faire l'objet d'une évaluation de conformité.</li> <li>• L'adhésion de VCN à un CE interentreprises est une opportunité de développer les œuvres sociales, surtout dans la perspective du rachat de la PME Lyonnaise</li> </ul>

### 3.4 SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL ET QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

**SCORE**  
**68%**

*L'entreprise gère les aspects de santé et de sécurité au travail, incluant la prévention des risques auprès de l'ensemble des salariés et des personnes intervenant dans le cadre de ses activités. L'entreprise assure à l'ensemble des salariés et des personnes intervenant dans le cadre de ses activités de bonnes conditions de travail, notamment*

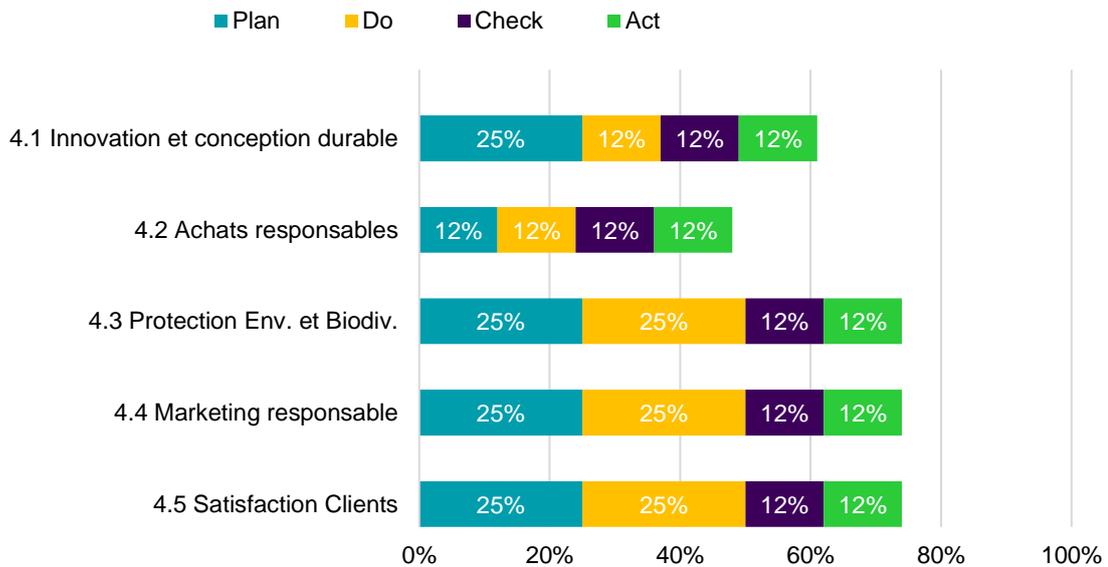
<sup>2</sup> Base de Données Économique et Sociale

<sup>3</sup> Unité économique et sociale

*en termes de rémunération, d'horaires et d'équilibre vie professionnelle / vie privée et de relation des individus à leur travail*

POINTS FORTS	POINTS À AMÉLIORER
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le document unique est à jour.</li> <li>• Les Taux de fréquence et de maladie sont au minimum. 1 seul AT à regretter hors production, sur une maladresse.</li> <li>• Les locaux sont spacieux et d'une grande propreté. Une attention particulière est apportée aux locaux de convivialité.</li> <li>• Une première enquête QVT a été réalisée en 2022 : 25 réponses sur 34 questionnaires</li> <li>• Des moments conviviaux sont organisés 2 fois par an</li> <li>• Un environnement confortable est privilégié aussi bien en production que dans les bureaux</li> <li>• Le risque de charge mentale associé à l'intensification du numérique est considéré comme faible</li> <li>• Compte tenu d'expériences traumatisantes dans le passé, des exercices de simulation incendie sont organisés annuellement.</li> <li>• Il existe des formations aux gestes de premier secours.</li> <li>• Toutes les matières premières présentant un risque CMR sont dûment identifiées.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le port des EPI est perfectible en particulier en production (environnement bruyant)</li> <li>• Il peut s'avérer utile de faire venir un professionnel des postures (ex : kinésithérapeute) pour organiser des échauffements à la prise de poste. La minimisation des risques TMS en est le résultat attendu.</li> <li>• Lors des rencontres semestrielles, la présentation des résultats en matière de RSE contribue à la pédagogie par répétition.</li> <li>• La zone de regroupement ne figure pas sur tous les plans.</li> </ul>

## 4 Modes de production et de consommation durables



### SYNTHÈSE ★

**SCORE : 67%**

#### Points forts

- L'innovation est au cœur des préoccupations de VCN
- Quelques certificats « conflict mineral » déjà exigés par des donneurs d'ordre
- Vigilance environnementale de haut niveau (optimisation matière première, recyclage des huiles entières, qualité de l'air, réduction de papier, tri des déchets...)
- Fidélisation et satisfaction client à haut niveau. Très peu de non-conformité ou de réclamations.

#### Voies de progrès

- La traçabilité des matières premières est un fort enjeu en Responsabilité Sociétale, et la loi sur le devoir de vigilance risque d'être renforcée sur ce point. Une vigilance accrue est sans doute nécessaire
- La stratégie bas carbone n'est pas établie de manière explicite
- Officialiser une démarche d'achat responsable
- Interroger les clients sur leur perception de la stratégie RSE de VCN.

## 4.1 INNOVATION ET CONCEPTION VERS UNE PRODUCTION DURABLE

**SCORE**  
**61%**

*L'entreprise prend en compte les impacts de ses produits, services et process tout au long de leur cycle de vie pour limiter ses impacts négatifs, maximiser sa contribution sociétale, prendre en compte la santé / sécurité des clients et des consommateurs. Elle intègre par exemple à ses modes de production et de consommation les domaines d'action de l'économie circulaire (approvisionnement durable, écoconception, économie de la fonctionnalité, écologie industrielle et territoriale, etc.). Pour ce critère, il est important de ne pas oublier la prise en compte de l'adaptation au changement climatique.*

POINTS FORTS	POINTS À AMÉLIORER
<ul style="list-style-type: none"> <li>• VCN réalise des produits de haute technologie en particulier pour la santé. Les cahiers des charges sont donc imposés par le client.</li> <li>• Une première hypothèse d'ombrières sur le parking est à l'étude.</li> <li>• A priori le site de Sigoules n'est pas en ICPE</li> <li>• Le taux de non-conformité est de l'ordre de 2 ou 3%</li> <li>• Les benchmarks lors des salons montrent l'avancée de VCN en matière environnementale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Quelques tests en impression 3D permettrait d'évaluer la pertinence de cette méthode en quasi zéro déchet</li> <li>• Vérifier si le nouveau site en région lyonnaise est en ICPE</li> <li>• La création d'un club innovation serait une autre manière de valoriser les compétences des collaborateurs</li> <li>• VCN n'a pas encore de stratégie « bas carbone ». Cela sera sans doute requis dans les années qui viennent.</li> <li>• Demander aux logisticiens le bilan GES de leur prestation.</li> <li>• L'impact carbone du numérique n'est pas encore identifié.</li> </ul>

## 4.2 ACHATS RESPONSABLES

**SCORE**  
**48%**

*L'entreprise gère ses choix de fournisseurs et ses choix de produits, services, équipements et infrastructures, en promouvant la RSE tout au long de la chaîne de valeur*

POINTS FORTS	POINTS À AMÉLIORER
<ul style="list-style-type: none"> <li>• La stratégie est d'acheter de la manière la plus « éthique » possible (ex : les fournisseurs chinois ou russes sont exclus, à chaque fois que c'est possible)</li> <li>• Autant que faire se peut, l'achat local est privilégié.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Évaluer la possibilité de passer à un contrat de fourniture « d'énergie verte »</li> <li>• Le fournisseur de machine-outil faisant désormais fabriquer en partie en Chine, il est prudent de leur demander leurs engagements sociaux.</li> </ul>

POINTS FORTS	POINTS À AMÉLIORER
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un seul fournisseur de machine-outil en confédération helvétique.</li> <li>• Les « cadeaux » des fournisseurs sont répartis lors d'une tombola</li> <li>• Le risque de dépendance économique est très faible</li> <li>• Les attestations légales sont demandées aux fournisseur (K-Bis, attestation de vigilance)</li> <li>• L'audit fournisseur est complexe au regard de la puissance d'achat de VCN, mais l'entreprise a pu participer à certains audits</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une veille et une politique de labels peut se faire jour désormais.</li> <li>• Une politique d'achats responsables serait logique en complément de la stratégie RSE.</li> <li>• Un alignement sur l'ISO20400 (achats responsables) complètera utilement la stratégie actuelle.</li> <li>• Les premières exigences en matière d'ACV<sup>4</sup> et de GES<sup>5</sup> pourraient être formulées</li> <li>• Assurer une veille sur les évolutions de la législation européenne en matière de devoir de vigilance (management des risques de droits humains dans la chaîne d'approvisionnement). C'est un sujet de plus en plus sensible sur les métaux.</li> </ul>

### 4.3 PRÉVENTION DE LA POLLUTION, PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA BIODIVERSITÉ

**SCORE**  
**74%**

*L'entreprise identifie et optimise l'ensemble des consommations de ressources (énergie, eau, matière) liées à ses activités ainsi que ses flux de production. Elle veille à maximiser la part des ressources renouvelables. Elle identifie et maîtrise l'ensemble des impacts environnementaux de ses activités en termes de production, de rejets d'effluents (solides, liquides, gazeux), de nuisances sur l'eau, l'air et le sol, ou autres formes identifiables de pollution (odeurs, bruits, impressions visuelles, pollution lumineuse, vibrations, émissions électromagnétiques, radiations, agents infectieux, émissions de sources diffuses ou dispersées et risques biologiques). Elle favorise la lutte contre le changement climatique. Enfin, l'entreprise identifie ses impacts sur la biodiversité, les écosystèmes et agit pour la diminution, voire l'éradication, de ses impacts.*

POINTS FORTS	POINTS À AMÉLIORER
<ul style="list-style-type: none"> <li>• La protection de l'environnement est un sujet de préoccupation permanent chez VCN Industries : aspiration et filtration d'air, récupération systématique des huiles, préparation des déchets, déshuileur et débourbeur sur le site</li> <li>• La thématique de l'énergie revêt naturellement une dimension de plus en plus prégnante, en particulier du fait de son coût.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• VCN n'a pas encore de stratégie « bas carbone ». Cela sera sans doute requis dans les années qui viennent.</li> <li>• Demander aux logisticiens le bilan GES de leur prestation.</li> <li>• L'impact carbone du numérique n'est pas encore identifié.</li> </ul>

<sup>4</sup> Analyse de Cycle de Vie

<sup>5</sup> Gaz à Effet de Serre

POINTS FORTS	POINTS À AMÉLIORER
<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'eau est recyclée, autant que faire se peut.</li> <li>• Le zéro papier fait partie des ambitions</li> <li>• Les bordereaux de suivi de déchets sont dûment comptabilisés</li> </ul>	

#### 4.4 RELATION AUX CONSOMMATEURS ET MARKETING RESPONSABLE

**SCORE**  
**74%**

*L'entreprise déploie une relation responsable avec ses usagers, clients et consommateurs notamment à travers de bonnes pratiques en matière d'affichage, d'étiquetage et de marketing. Ceci inclut les aspects de protection des données. L'entreprise s'assure de la protection de la santé et de la sécurité des consommateurs et des parties prenantes intervenant dans l'utilisation et/ou la fin de vie de ses produits/ services*

POINTS FORTS	POINTS À AMÉLIORER
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les clients viennent visiter le site de manière régulière. Les engagements sociétaux sont alors soulignés.</li> <li>• Aucun risque de perturbateur endocrinien identifié.</li> <li>• Toutes les pièces finies sont lavées et ébavurées. Elles ne présentent donc a priori aucun risque pour le client.</li> <li>• La plupart des clients actuels n'ont pas de stratégie d'achats responsables, les critères sont traditionnels : qualité, coût, délai. Il est donc difficile de valoriser en clientèle la démarche RSE</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vérifier la conformité RGPD du processus de ventes.</li> </ul>

## 4.5 SATISFACTION DES CLIENTS ET DES CONSOMMATEURS FINAUX

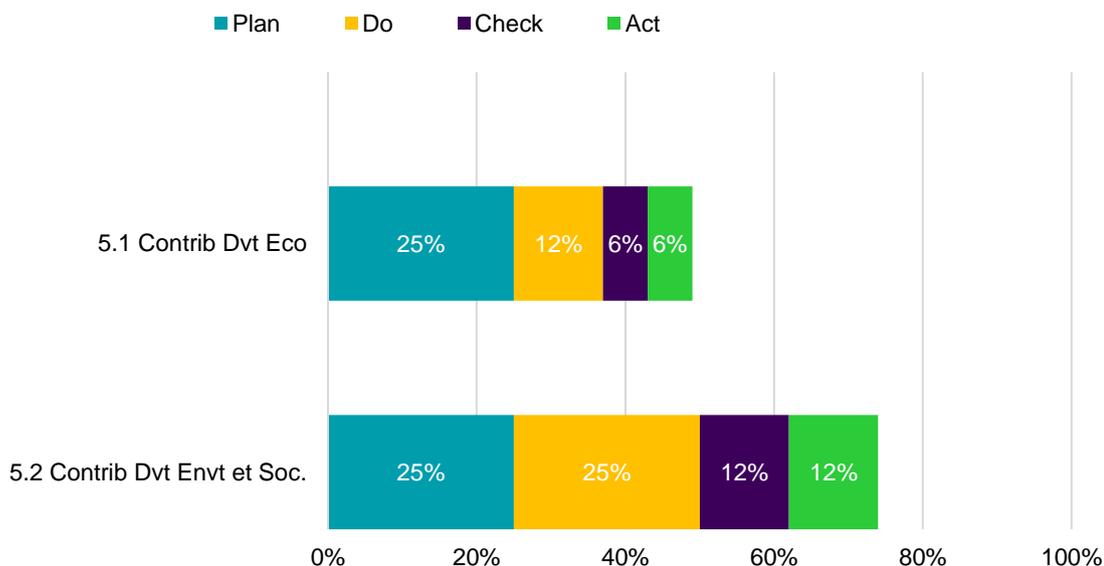
**SCORE**  
**74%**

*L'entreprise s'assure d'évaluer la satisfaction de ses clients sur tous les critères du développement durable*

POINTS FORTS	POINTS À AMÉLIORER
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une enquête de satisfaction est menée annuellement, le taux de réponse est voisin de 50%. Le NPS<sup>6</sup> est de 70, ce qui satisfaisant pour VCN, et le milieu professionnel est avare de comparaison.</li> <li>• Le taux de réclamation est très faible et concerne en général des éléments logistiques (emballages, délais...).</li> <li>• Le taux de fidélisation des clients est élevé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La stratégie RSE de VCN pourra être évaluée lors des enquêtes de satisfaction à l'avenir.</li> <li>• Faire un retour de la satisfaction client à l'ensemble des collaborateurs est une autre manière de les remercier.</li> </ul>

<sup>6</sup> Net Promoter Score

## 5 Ancrage Territorial



### SYNTHÈSE ★

**SCORE : 62%**

#### Points forts

- Relations étroites avec la mairie
- Embauche d'apprentis de manière régulière
- Contribution décisive pour la création d'une formation professionnelle à proximité

#### Voies de progrès

- Peu d'éléments sur l'empreinte socio-économique de VCN
- Connaissance faible des programmes territoriaux (SCOT, PLUIH...) ayant potentiellement un impact sur VCN.

## 5.1 CONNAISSANCE DES ENJEUX ET CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE

**SCORE**  
**49%**

*L'entreprise contribue au développement économique des territoires : création et redistribution des richesses, développement de technologies / services, création d'emplois directs, indirects, etc.*

POINTS FORTS	POINTS À AMÉLIORER
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des relations étroites avec la mairie contribuent au développement économique en particulier sur la ZAE.</li> <li>• VCN est membre du FrenchFab</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les CCI fournissent parfois des éléments en matière d'empreinte socio-économique. Par exemple le nombre d'emplois indirects de VCN peut intéresser les élus locaux.</li> </ul>

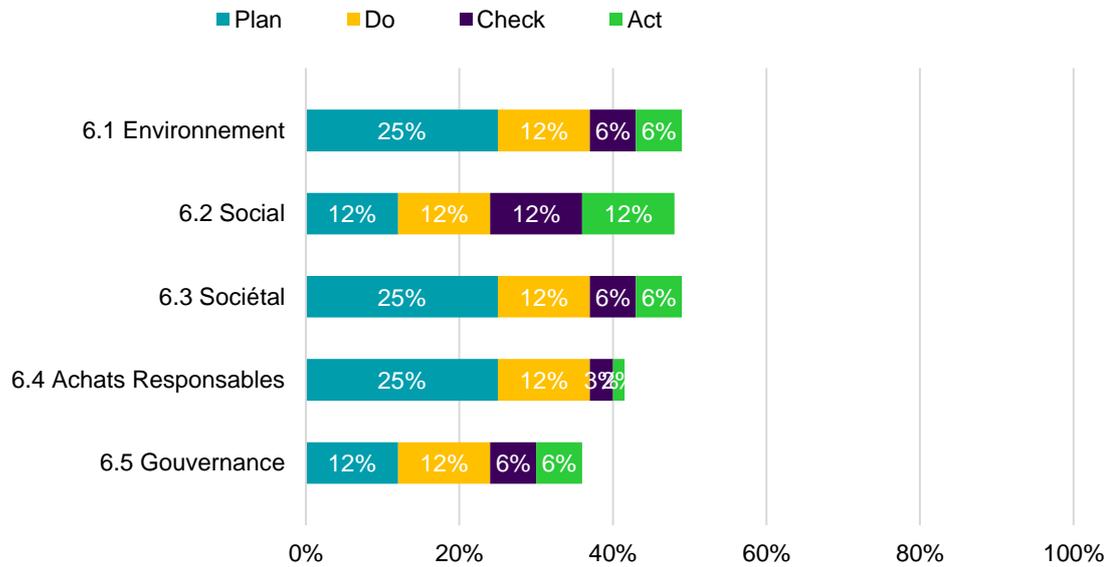
## 5.2 CONNAISSANCE DES ENJEUX ET CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL DU TERRITOIRE

**SCORE**  
**74%**

*L'entreprise participe au développement de l'environnement des territoires. Elle participe au développement social du ou des territoires (y compris investissement social, éducation, santé, culture) dans un esprit gagnant-gagnant*

POINTS FORTS	POINTS À AMÉLIORER
<ul style="list-style-type: none"> <li>• 4 apprentis en cours, et connexion étroite avec le CFAI</li> <li>• Création d'une nouvelle école de formation professionnelle sur la commune.</li> <li>• 3 stagiaires dans l'année (BTS)</li> <li>• Sponsoring : vélo, triathlon, volley, tennis, VTT (25k€)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaissance faible des programmes territoriaux en matière environnementale (SCOT / PDU / PLUI...)</li> </ul>

## 6 Résultats RSE



### SYNTHÈSE ★

**SCORE : 45%**

#### Points forts

- Suivi des performances environnementales
- Ancrage territorial marqué et pérenne
- Fidélisation et satisfaction client

#### Voies de progrès

- Élaborer un tableau de bord RSE
- Formaliser un bilan social
- Raisonner en performance en efficacité plutôt qu'en valeur absolue
- Calcul de la dépendance économique des fournisseurs

## 6.1 ENVIRONNEMENT

**SCORE**  
**49%**

- *Consommation énergétique (électricité, gaz...)*
- *Émission de Gaz à Effet de Serre (exprimé en tonnes équivalent CO2)*
- *Tonnes de déchets par types de déchets : papiers, cartons, D3E, alimentaire...*
- *Kilomètres parcourus et/ou consommation de gasoil*
- *Consommation d'eau*
- *Moyens consacrés à la prévention, sensibilisation des personnes sur l'environnement*

POINTS FORTS	POINTS À AMÉLIORER
<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'énergie est particulièrement suivie</li> <li>• La consommation d'énergie du bâtiment actuel est identique au précédent, mais avec une surface de production triplée.</li> <li>• Suivi des rejets des effluents</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le suivi des consommation en efficacité est recommandée (ex : consommation d'énergie par tonne de produit fini)</li> </ul>

## 6.2 SOCIAL

**SCORE**  
**48%**

- *Effectif salarié, répartition H/F, âges,*
- *Nombre de bénévoles et répartition des contrats (CDI, CDD, temps partiels, stage, alternance, insertion, contrats aidés...)*
- *Pourcentage de personnes en situation de handicap dans l'effectif*
- *Ancienneté moyenne*
- *Nombre de personnes formées / nombre d'heures de formation*
- *Pourcentage de la masse salariale allouée à la formation*
- *Évolution des rémunérations et écart des rémunérations entre F/H*
- *Taux d'absentéisme*
- *Accident du travail (taux de fréquence et taux de gravité)*

POINTS FORTS	POINTS À AMÉLIORER
<ul style="list-style-type: none"> <li>• 80% des apprentis restent en CDI après la fin de leur contrat.</li> <li>• L'effectif permanent est de 35.</li> <li>• Le taux d'encadrement est d'environ 15%, ce qui est cohérent avec la profession</li> <li>• 99% de réalisation des entretiens professionnels biennaux.</li> <li>• La moyenne d'âge est de 29 ans</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un bilan social genré sera d'autant plus nécessaire avec la nouvelle entité lyonnaise</li> </ul>

## 6.3 SOCIÉTAL

**SCORE**  
**49%**

- *Impact territorial (contribution au développement économique et social local)*
- *Nombre de bénéficiaires selon les activités*
- *Nombre d'emplois locaux indirects*
- *Nombre d'heures en mécénat de compétences*
- *Nombre de projets soutenus*
- *Nombre d'interventions dans les écoles, les entreprises, les manifestations locales...*
- *Présentation politique de partenariat, lien avec les entreprises, les autres acteurs non lucratifs*

POINTS FORTS	POINTS À AMÉLIORER
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Actions renouvelées pour le développement de la ZAE de Sigoules</li> <li>• Sponsoring sportif important (environ 25k€)</li> <li>• Un lycée créé sur la mairie</li> <li>• Intervention du personnel dans quelques formations</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le mécénat de compétences est une piste à explorer à moyen terme (ex : école de la 2<sup>nd</sup>e chance)</li> </ul>

## 6.4 ACHATS RESPONSABLES

**SCORE**  
**42%**

- *Montant acheté à des entreprises locales*
- *Montant acheté auprès d'entreprises d'insertion ou d'ESAT*
- *Nombre de fournisseurs engagés dans la RSE ou ayant des actions*
- *Nombre de contentieux*
- *Politique cadeau et lutte contre la corruption*

POINTS FORTS	POINTS À AMÉLIORER
<ul style="list-style-type: none"> <li>• 80% des fournisseurs sont en France, mais sans doute 5% en valeur.</li> <li>• Les fournisseurs sont réglés a priori à 30j fin de mois, mais parfois 45.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pas de politique cadeau à proprement parler</li> <li>• Le rachat de la PME lyonnaise va amener à redéfinir ce que « achat local » veut dire.</li> <li>• Même si le risque est faible, le calcul de la dépendance économique est un bon outil de mesure de vulnérabilité en matière d'achat responsable</li> </ul>

**SCORE**  
**36%**

## 6.5 GOUVERNANCE

- *Nombre de personnes formées à la RSE*
- *Nombre et durée des formations faites dans l'année pour les administrateurs*
- *Pourcentage d'administrateurs formés*
- *Mesures pour faciliter le renouvellement des élus, la limitation des mandats*
- *Nombres de réunions avec les parties prenantes*

POINTS FORTS	POINTS À AMÉLIORER
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le taux de non-conformité est de l'ordre de 2 ou 3% (une centaine par an). C'est plutôt en dessous de la moyenne de la profession.</li> <li>• Le taux de fidélisation des clients est élevé</li> <li>• 1 revue de direction par an</li> <li>• La satisfaction des parties prenantes est bien mentionnée dans la cartographie des processus</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pas de suivi du nombre de personnes formées à la RSE.</li> <li>• Suivi du tableau de RSE en revue de direction</li> </ul>



## L'AVIS DES PARTIES PRENANTES

Lorsqu'on demande les 3 qualités principales de VCN, un florilège est fourni :

Dynamique, jeunesse, innovation, qualité de l'engagement, image, volonté de développement performance, innovation, jeunesse rigueur, communication (échanges constructifs), gentillesse, qualité, usine à la pointe, écoute client

Partie prenante	Objet de la relation
Fabien Marchat / fournisseur d'outillages	Brive négoce outil coupant et métrologie et équipement de machine, fournisseur depuis 2014 / Mise en concurrence systématique Aucun sujet sur le conflict material (provenance UE ou Japon)
Mairie de Sigoulès – M. Dessalles	3ème mandat VCN : on les connaît depuis l'incendie / locataire d'un bien qui appartenait à la commune. Étroite collaboration avec la commune. Entreprise dynamique et de qualité : technique, opérationnelle, humaine. La commune n'a pas de PCS Installation fibre en 1S2024. Association à FrenchTec : coordination des clubs d'entreprises pour la création d'emplois
Lycée professionnel / CFAI Entretien Lycée Albert Claveille – M. Simon	Relation d'apprentissage avec VCN depuis une 12aine d'années VCN machines très spécifiques. 2 à 3 ans de formation nécessaire. VCN prend aussi des stages : proposition de stage en immersion.
STM24 – Kévin Danancier	Traitement de surface des métaux / polissage et chimie / VCN surtout en chimie 1 an de relations. Relation commerciale et partenariat
RQ Prexis client pour VCN industrie / Thomas Teillé	Fabrication outil coupant pour le médical / VCN fait l'ébauche / on fait la finition / client : implant dentaire et orthopédique Travail depuis quelques années.



# ANNEXES



## LE PLAN D'ÉVALUATION

	Lundi	Mardi	Mercredi
9h00	Arrivée - Présentation	Entretien QR – Achats	Entretien HL, CN Panel employés
9h30	Visite de l'entreprise		
10h00	Entretien JMV - Directeur	Entretien STM24 – Kévin Danancier	Entretien TP – Communication Externe
10h30			
11h00			
11h30	Entretien Mecadif – Fabien Marchat	Entretien Lycée A. Claveille – M. Simon	
12h00	<b>Pause Déjeuner</b>	<b>Pause Déjeuner</b>	<b>Pause Déjeuner</b>
14h00	Entretien NV -Responsable RH	Entretien Mairie de Sigoulès – M. Dessalles	
14h30			
15h00			
15h30	Entretien TB - Panel Employé	Entretien SP, AM, RR Responsables Techniques	
16h00	Entretien OB – MG RSE / Qualité		
16h30		Entretien RB, AC Ordonnancement	
17h00			



# TABLEAU DE COMPARABILITÉ MULTI-RÉFÉRENTIELS

Label Engagé RSE	ISO 26000	GRI Standards	Global Compact	Objectifs du Développement Durable ODD	Cibles	Article 225 - Déclaration de performance extra-financière			
<b>Chapitre 1 - Vision en termes de responsabilité sociétale et Gouvernance</b>									
1.1	Réflexion globale sur l'activité et le modèle économique	3 4 5.2	Identifier sa RS §3 : Appréhender la responsabilité sociétale §4 : Principes de la responsabilité sociétale § 5.2 : Identifier sa responsabilité sociétale	GRI 102 General Disclosures 102-1 102-2 102-3 102-4 102-5 102-6 102-7 102-8 102-9 102-10 102-11 102-12 102-13 102-14 102-15 102-29 à 102-31	Droits de l'Homme Normes internationales du travail Environnement Lutte contre la corruption	Tous les ODD	A.R225-105-I	La déclaration de performance extra-financière présente le modèle d'affaires de la société, ou, le cas échéant, de l'ensemble de sociétés pour lesquelles la société établit des comptes consolidés.	
1.2	Identification et dialogue avec les parties prenantes et la sphère d'influence	5.2 5.3 7.3.3 7.5.4	Identifier sa RS Identifier les parties prenantes et dialoguer avec elles Sphère d'influence d'une organisation 7.5.4 Dialogue avec les parties prenantes en matière de communication sur la responsabilité sociétale	GRI 102 General Disclosures 102-37, 102-40 à 102-50	Droits de l'Homme Normes internationales du travail Environnement Lutte contre la corruption	17 Partenariat pour la réalisation des objectifs	17.17	A.R225-105-1 Informations sociétales - Engagements sociétaux en faveur du développement durable	*Les relations entretenues avec les parties prenantes de la société et les modalités du dialogue avec celles-ci

Label Engagé RSE		ISO 26000		GRI Standards	Global Compact	Objectifs du Développement Durable		Article 225 - Déclaration de performance extra-financière	
						ODD	Cibles		
1.3	Analyse et hiérarchisation des enjeux / impacts de l'organisme au travers des QC	6.1 6.2 7.3.2 7.3.4	Lignes directrices relatives aux QC de RS Gouvernance de l'organisation Déterminer la pertinence et l'importance des QC et des domaines d'actions pour l'organisation Établir des priorités pour aborder les domaines d'action	GRI 103 Management Approach 103-1 103-2 103-3 GRI 102 General Disclosures 102-45 à 102-49	Droits de l'Homme Normes internationales du travail Environnement Lutte contre la corruption	Tous les ODD		A.R225-105-I	Pour chaque catégories d'informations listées, la déclaration présente une description des principaux risques, une description des politiques appliquées pour prévenir, identifier et atténuer ces risques, et une description des résultats de ces politiques.
1.4	Gouvernance et prise de décisions	6.2 7.3	Gouvernance de l'organisation Appréhender la RS de l'organisation	102 General Disclosures 102-18 à 102-39	Droits de l'Homme Normes internationales du travail Environnement Lutte contre la corruption	16 Paix, justice et institutions efficaces 17 Partenariat pour la réalisation des objectifs	16.b 17.17		
1.5	Loyauté des pratiques	6.6	Loyauté des pratiques 7.3.1 Devoir de vigilance	GRI 103 Management Approach 102-11 102-12 205-1 205-2 205-3 412 415-1 206-1 414-1 414-2 416-1 417-2 417-3 418-1 419-1 102-16 102-17	Droits de l'Homme Normes internationales du travail Lutte contre la corruption	5 Égalité entre les sexes 8 Travail décent et croissance économique 10 Inégalités réduites 16 Paix, justice et institutions efficaces	5.3 8.5 8.7 8.8 8.10 10.3 10.5 10.c 16.2 16.4 16.5 16.b	A.R225-105-1 Informations sociétales - Loyauté des pratiques  Informations relatives à la lutte contre la corruption	*Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs  Pour les sociétés cotées : les actions engagées pour prévenir la corruption

Label Engagé RSE		ISO 26000		GRI Standards	Global Compact	Objectifs du Développement Durable		Article 225 - Déclaration de performance extra-financière	
						ODD	Cibles		
1.6	Leadership, investissement des dirigeants et lobby positif	6 7	Lignes directrices relatives à l'intégration de la RS dans l'ensemble de l'organisation 6. Gouvernance de l'organisation	102-14 102-26 102-32	Droits de l'Homme Environnement	16 Paix, justice et institutions efficaces 17 Partenariat pour la réalisation des objectifs	16.6 16.7 17.17		
<b>Chapitre 2 - Mise en œuvre : intégration de la responsabilité sociétale et communication</b>									
2.1	Place de la politique RS et des objectifs associés dans la stratégie globale de l'organisation	6 7 7.4.2	Lignes directrices relatives à l'intégration de la RS dans l'ensemble de l'organisation 6. Gouvernance de l'organisation 7.4.2 Définir l'orientation de l'organisation en matière de responsabilité sociétale	GRI 103 Management Approach 102-14 et 102-15	Droits de l'Homme Environnement	la roue en fonction des enjeux de l'entreprise			
2.2	Identification des rôles et des responsabilités	6 7	Lignes directrices relatives à l'intégration de la RS dans l'ensemble de l'organisation 6. Gouvernance de l'organisation	102-18 à 102-28 102-53	Droits de l'Homme Environnement	la roue en fonction des enjeux de l'entreprise			
2.3	Management de la RS	6 7 7.4.3	Lignes directrices relatives à l'intégration de la RS dans l'ensemble de l'organisation Intégrer la RS dans la gouvernance, les systèmes et processus de l'organisation 6. Gouvernance de l'organisation	102 103	Droits de l'Homme Environnement	la roue en fonction des enjeux de l'entreprise			
2.4	Veille et conformité réglementaires	4.6 6.3.8 6.3.9 6.3.10 7.3.1	4.6 Respect du principe de légalité 6.3.8 Droits civils et politiques 6.3.9 Droits économiques, sociaux et culturels 6.3.10 Principes fondamentaux et droits au travail 7.3.1 Devoir de vigilance	307-1 419-1	Droits de l'Homme Environnement	la roue en fonction des enjeux de l'entreprise			

Label Engagé RSE		ISO 26000		GRI Standards	Global Compact	Objectifs du Développement Durable		Article 225 - Déclaration de performance extra-financière	
						ODD	Cibles		
2.5	Veille technologique, concurrentielle et sur les bonnes pratiques	5.2 7.3.1 7.7.2	Devoir de vigilance Surveiller les activités en matière de RS 5.2 : Identifier sa responsabilité sociétale	308-2 414-2	Droits de l'Homme Normes internationales du travail Environnement		la roue en fonction des enjeux de l'entreprise		
2.6	Gestion des systèmes informations et données	6 7.7	Revoir et améliorer les actions et pratiques de l'organisation liées à la RS 6. Gouvernance de l'organisation	GRI 103 Management Approach	Droits de l'Homme Environnement		la roue en fonction des enjeux de l'entreprise		
2.7	Communication interne	6 7.5	Communiquer sur la RS 6. Gouvernance de l'organisation		Droits de l'Homme Environnement		la roue en fonction des enjeux de l'entreprise		
2.8	Communication externe	6 7.5.3 7.6.2	Types de communication en matière de RS Améliorer la crédibilité des rapports et des déclarations en matière de RS 6. Gouvernance de l'organisation	GRI 101 : Foundation 102-12, 102-13 102-50 à 102-56 417	Droits de l'Homme Environnement		la roue en fonction des enjeux de l'entreprise/ L'ISO 26000 peut permettre d'identifier et de hiérarchiser les actions à mener pour contribuer aux ODD		
<b>Chapitre 3 - Ressources humaines, relations et conditions de travail</b>									
3.1	Déclinaison de la politique RS au niveau des RH	5.2 6.4.7	5.2 Identifier sa RS 6.4.7 Développement du capital humain	GRI 103 Management Approach 102-45 à 102-49	Droits de l'Homme Normes internationales du travail Lutte contre la corruption		4 Éducation de qualité 5 Égalité entre les sexes 10 Inégalités réduites	4.4 4.5 4.6 5.1 5.5 10.2 10.4	
3.2	Formation et compétences	6.4.7 7.4.1	6.4.7 Relation et condition de travail - développement du capital humain 7.4.1 Sensibiliser et développer les compétences en matière de RS	404-1 404-2 404-3	Droits de l'Homme		4 Éducation de qualité	4.4 4.5 4.6	A.R225-105-I Informations sociales - Formation  *Les politiques mises en œuvre en matière de formation, notamment en matière de protection de l'environnement *Le nombre total d'heures de formation

Label Engagé RSE		ISO 26000		GRI Standards	Global Compact	Objectifs du Développement Durable		Article 225 - Déclaration de performance extra-financière	
						ODD	Cibles		
3.3	Implication du personnel vis-à-vis de la stratégie RS	5.3 6	5.3 Identifier les parties prenantes et dialoguer avec elles 6. Gouvernance de l'organisation	102-40 à 102-44	Droits de l'Homme Normes internationales du travail Environnement Lutte contre la corruption	tous les ODD			
3.4	Égalité, diversité et inclusion des groupes vulnérables	6.3.7	6.3.7 : Droits de l'Homme - Discrimination et groupes vulnérables	GRI 103 Management Approach 202-1 401 405-1 405-2 406-1 408-1 409-1 410 411-1 413	Droits de l'Homme Normes internationales du travail Lutte contre la corruption	1 Éradication la pauvreté 4 Éducation de qualité 5 Égalité entre les femmes et les hommes 10 Réduction des inégalités	1.3 1.b 4.4 4.5 4.6 5.1 5.2 5.5 5.a 5.b 10.2 10.4 10.5 10.b	A.R225-105-I Informations sociales - Égalité de traitement  Informations relatives aux actions en faveur des droits de l'homme	*L'effectif total et la répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique *Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes *Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées *La politique de lutte contre les discriminations  Pour les sociétés cotées : *Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'OIT relatives : au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective; à l'élimination du travail forcé ou obligatoire; à l'abolition effective du travail des enfants *autres actions engagées en faveur des droits de l'homme.

Label Engagé RSE	ISO 26000		GRI Standards	Global Compact	Objectifs du Développement Durable		Article 225 - Déclaration de performance extra-financière		
					ODD	Cibles			
<b>3.5</b>	Gestion des carrières et partage de la valeur	<b>6.4.3</b> <b>6.4.7</b>	6.4.3 : Emploi et relations employeur / employé 6.4.7 Développement du capital humain	102-35 à 102-39 GRI 103 Management Approach 202-1 202-2 406-1 401-1 402-1 404-2 404-3 405-1 405-2 414-1 414-2	Droits de l'Homme Normes internationales du travail	<b>1</b> Éradication la pauvreté <b>4</b> Éducation de qualité <b>8</b> Travail décent et croissance économique	<b>1.3</b> <b>1.5</b> <b>4.4</b> <b>4.5</b> <b>4.6</b> <b>8.4</b> <b>8.5</b> <b>8.9</b>	A.R225-105-I Informations sociales - Emploi	Les embauches et les licenciements Les rémunérations et leur évolution
<b>3.6</b>	Dialogue social	<b>6.4.5</b>	6.4.5 : Relations et conditions de travail - Dialogue social	102-1 à 102-13 GRI 103 Management Approach 402-1 407-1	Droits de l'Homme Normes internationales du travail	<b>8</b> Travail décent et croissance économique	<b>8.5</b> <b>8.8</b>	A.R225-105-I Informations sociales - Relations sociales	*L'organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci *Le bilan des accords collectifs, notamment en matière de santé et de sécurité au travail
<b>3.7</b>	Santé et sécurité au travail S&ST	<b>6.4.6</b>	6.4.6 : Relations et conditions de travail - Santé et sécurité au travail	GRI 103 Management Approach 403-1 403-2 403-3 403-4	Droits de l'Homme Normes internationales du travail Lutte contre la corruption	<b>3</b> Santé et bien-être <b>8</b> Travail décent et croissance économique	<b>3.4</b> <b>3.5</b> <b>3.6</b> <b>3.9</b> <b>8.8</b>	A.R225-105-I Informations sociales - Santé et sécurité	*Les conditions de santé et de sécurité au travail *Les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles
<b>3.8</b>	Qualité de vie au travail QVT	<b>6.4.4</b>	6.4.4 : Relations et conditions de travail - Conditions de travail et protection sociale	102-1 à 102-13 GRI 103 Management Approach 202-1 401-2 401-3 403-2 405-2	Droits de l'Homme Normes internationales du travail Lutte contre la corruption	<b>3</b> Santé et bien-être <b>8</b> travail décent et croissance économique <b>10</b> Inégalités réduites	<b>3.8</b> <b>3.9</b> <b>8.1</b> <b>8.5</b> <b>8.7</b> <b>8.8</b> <b>10.1</b> <b>10.4</b>	A.R225-105-I Informations sociales - Organisation du travail	*L'organisation du temps de travail *L'absentéisme

Label Engagé RSE	ISO 26000		GRI Standards	Global Compact	Objectifs du Développement Durable		Article 225 - Déclaration de performance extra-financière	
					ODD	Cibles		
<b>Chapitre 4 - Modes de production, de consommation durables et questions relatives aux consommateurs</b>								
4.1	Innovation et conception vers une production durable	6.5.4 6.7.5	6.5.4 : Environnement - Utilisation durable des ressources 6.7.5 : Questions relatives aux consommateurs - Consommation durable	GRI 103 Management Approach 301-1 301-2 302-1 302-2 302-3 302-4 302-5 303-1 303-2 303-3 306-1 306-5 NA 301-3 NA  416-1 416-2 417-1 417-2	Droits de l'Homme Normes internationales du travail Environnement	6 Eau propre et assainissement 7 Énergie propre et d'un coût abordable 9 Industrie innovation et infrastructure 12 Consommation et production responsables	6.3 6.4 7.2 7.3 9.4 12.1 12.2 12.5 12.7	

Label Engagé RSE		ISO 26000		GRI Standards	Global Compact	Objectifs du Développement Durable		Article 225 - Déclaration de performance extra-financière		
						ODD	Cibles			
4.2	Achats responsables	6.5.4 6.6.6 6.7 6.8 6.8.5 6.8.7 7.3.3	6.5.4 : Utilisation durable des ressources 6.6.6 Promotion de la responsabilité sociétale dans la chaîne de valeur 6.7 : Questions relatives aux consommateurs 6.8 Communautés et développement local 6.8.5 : Communauté et développement local - Création d'emplois et développement des compétences 6.8.7 : Questions relatives aux consommateurs - Création de richesses et de revenus 7.3.3 : Sphère d'influence d'une organisation	GRI 103 Management Approach 102-9 102-10 308-1 308-2 202-2 203-2 408-1 412-1 414-1 414-2	Droits de l'Homme Normes internationales du travail Environnement Lutte contre la corruption	12 16	Consommation et production responsables Paix et institutions efficaces	12.1 12.2 12.3 12.4 12.5 12.7 12.8 16.2	A.R225-105-I Informations sociétales - Sous-traitance et fournisseurs	*La prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux *La prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale
4.3	Prévention de la pollution (eau, air, sol)	6.5.3	Environnement - Prévention de la pollution	GRI 103 Management Approach 305-6 305-7 306-1 306-2 306-3 306-4 306-5 NA 301-3 413-1 413-2	Droits de l'Homme Normes internationales du travail Environnement Lutte contre la corruption	3 6 12 13 14 15	Bonne santé et bien-être Eau propre et assainissement Consommation et production responsables Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques Vie aquatique Vie terrestre	3.9 6.1 6.2 6.3 12.1 12.2 12.4 12.5 14.1 15.1 15.4 15.5	A.R225-105-I Informations environnementales - Politique générale en matière environnementale	*L'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement *Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions *Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours *Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement *La prise en compte de toute forme de pollution spécifique à une activité, notamment les nuisances sonores et lumineuses

Label Engagé RSE	ISO 26000		GRI Standards	Global Compact	Objectifs du Développement Durable		Article 225 - Déclaration de performance extra-financière			
					ODD	Cibles				
4.4 Utilisation durable des ressources	6.5.4 6.7.5	6.5.4 : Environnement - Utilisation durable des ressources 6.7.5 Consommation durable	G4-DMA	GRI 103 Management Approach 301-1 301-2 302-1 302-2 302-3 302-4 302-5 303-1 303-2 303-3 306-1 306-5 NA 301-3 NA	Droits de l'Homme Normes internationales du travail Environnement			2.4	A.R225-105-I Informations environnementales - Économie circulaire - Utilisation durable des ressources	*La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales *La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation *La consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables *L'utilisation des sols
			G4-EN1				6.2			
			G4-EN2				6.3			
			G4-EN3				6.4			
			G4-EN4				6.5			
			G4-EN5				6.6			
			G4-EN6			2 Faim zéro	7.2			
			G4-EN7			6 Eau propre et assainissement	7.3			
			G4-EN8			7 Énergies propres et d'un coût abordable	12.1			
			G4-EN9			12 Consommation et production responsables	12.2			
			G4-EN10			13 Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques	12.5			
			G4-EN22			14 Vie aquatique	12.7			
			G4-EN26			15 Vie terrestre	14.1			
G4-EN27		14.2								
G4-EN28		14.3								
G4-EN30		15.1								
							15.2			
							15.3			
							15.4			
							15.7			
4.5 Protection de l'environnement et de la biodiversité	6.5.5 6.5.6	6.5.5 : Environnement - Atténuation des changements climatiques 6.5.6 : Environnement - Protection de l'environnement, de la biodiversité et réhabilitation des habitats naturels	GRI 103 Management Approach	Environnement					A.R225-105-I Informations environnementales - Changement climatique  A.R225-105-I Informations environnementales - Protection de la biodiversité	*Les postes significatifs d'émissions de gaz à effet de serre générés du fait de l'activité de la société, notamment par l'usage des biens et services qu'elle produit *Les mesures prises pour l'adaptation aux conséquences du changement climatique *Les objectifs de réduction fixés volontairement à moyen et long terme pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et les moyens mis en œuvre à cet effet *Les mesures prises pour préserver ou restaurer la biodiversité
			201-2			7.2				
			302-4			7.3				
			302-5			13.3				
			305-1		7 Énergies propres et d'un cout abordable	14.2				
			305-2		13 Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques	14.3				
			305-3		14 Vie aquatique	14.4				
			305-4		15 Vie terrestre	14.5				
			305-5			15.1				
			306-6			15.2				
			NA			15.3				
			304-1			15.4				
			304-2			15.5				
304-3		15.7								
304-4		15.8								
306-5										

Label Engagé RSE	ISO 26000		GRI Standards	Global Compact	Objectifs du Développement Durable		Article 225 - Déclaration de performance extra-financière		
					ODD	Cibles			
4.6	Relation aux consommateurs et marketing responsable	6.7	6.7 : Questions relatives aux consommateurs	GRI 103 Management Approach 417-1 417-2 102-2 102-6 417-3	Droits de l'Homme Environnement	4 Éducation de qualité 12 Consommation et production responsables	4.5 12.6 12.8		
4.7	Responsabilité du fait des produits et des services vis-à-vis des consommateurs et des autres parties prenantes	6.7 6.7.4 6.7.9	6.7 : Questions relatives aux consommateurs 6.7.4 : Questions relatives aux consommateurs : Protection de la santé et de la sécurité des consommateurs 6.7.9 : Éducation et sensibilisation	GRI 103 Management Approach 416-1 416-2 417-1 417-2 417-3 102-2 102-6  418-1 419-1	Droits de l'Homme Normes internationales du travail Environnement Lutte contre la corruption	3 Bonne santé et bien-être 4 Éducation de qualité 12 Consommation et production responsables	3.4 3.5 3.6 3.9 4.2 4.4 4.5 4.6 12.6 12.7 12.8	A.R225-105-1 Informations sociétales - Loyauté des pratiques	*Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs
<b>Chapitre 5 - Ancrage territorial : communautés et développement local</b>									
5.1	Lien entre la stratégie RS et la stratégie d'aménagement des territoires	6.8 6.8.3	6.8 : Communautés et développement local 6.8.3 Implication auprès des communautés	102-3 102-4 102-46	Droits de l'Homme Normes internationales du travail Environnement Lutte contre la corruption	9 Industrie, innovation et infrastructure 11 Villes et communautés durables 17 Partenariats pour la réalisation des objectifs	9.1 9.2 9.3 9.4 9.5 11.1 11.2 11.3 11.4 11.5 11.6 11.7 17.14		

Label Engagé RSE	ISO 26000		GRI Standards	Global Compact	Objectifs du Développement Durable		Article 225 - Déclaration de performance extra-financière	
					ODD	Cibles		
5.2 Contribution au développement environnemental du ou des territoire(s)	6.5 6.8	6.5 : L'environnement 6.8 : Communautés et développement local	GRI 103 Management Approach 413-1 413-2	Droits de l'Homme Normes internationales du travail Environnement Lutte contre la corruption	6 Eau propre et assainissement 7 Énergies propres et d'un coût abordable 9 Industrie, innovation et infrastructure 11 Villes et communautés durables 14 Vie aquatique 15 Vie terrestre 17 Partenariats pour la réalisation des objectifs	6.1		
						6.3 6.4 7.1 9.1 9.b 11.3 11.6 11.a 14.2 14.7 15.9 15.b 17.7		
5.3 Contribution au développement social du ou des territoire(s)	6.3 6.4 6.8	Droits de l'Homme Relations et conditions de travail Communautés et développement local	GRI 103 Management Approach 413-1 413-2 205-1 103-2 401-2 404-2 408-1 409, 410, 411	Droits de l'Homme Normes internationales du travail Environnement Lutte contre la corruption	1 Pas de pauvreté 2 Faim zéro 3 Bonne santé et bien-être 4 Éducation de qualité 5 Egalité entre les sexes 10 Inégalités réduites 11 Villes et communautés durables 16 Paix, justice et institutions efficaces 17 Partenariats pour la réalisation des objectifs	1.3	A.R.225-105-1 Informations sociétales - Engagements sociétaux en faveur du développement durable	*L'impact de l'activité de la société sur les populations riveraines ou locales *Les actions de partenariat ou de mécénat
						1.5 2.1 3.7 3.d 4.1 4.6 4.7 5.1 5.2 5.3 5.5 5.c 10.2 10.4 11.1 11.2 11.7 11.a 16.6 16.b 17.5 17.6 17.7		

Label Engagé RSE	ISO 26000		GRI Standards	Global Compact	Objectifs du Développement Durable		Article 225 - Déclaration de performance extra-financière	
					ODD	Cibles		
5.4 Contribution au développement économique du ou des territoire(s)	6.6 6.7.8 6.8	Loyauté des pratiques Accès aux services essentiels Communautés et développement local	GRI 103 Management Approach 201-1 201-3 202-1 202-2 203-1 203-2 204-1 414-1 414-2 103-2	Droits de l'Homme Normes internationales du travail Environnement Lutte contre la corruption	1 Pas de pauvreté 8 Travail décent et croissance économique 9 Industrie, innovation et infrastructure 10 Inégalités réduites 17 Partenariat pour la réalisation des objectifs	1.4	A.R.225-105-1 Informations sociétales - Engagements sociétaux en faveur du développement durable	*L'impact de l'activité de la société en matière d'emploi et de développement local
						1.5		
						8.1		
						8.2		
						8.3		
						8.5		
						8.10		
						9.1		
						9.2		
						9.3		
						9.a		
						9.c		
						10.2		
						10.4		
10.a								
17.1								
17.2								
17.3								
17.5								
<b>Chapitre 6 - Résultats environnementaux</b>								
6.1	Matières premières		GRI 103 Management Approach 301-1 301-2 301-3	Environnement	12 Consommation et production responsables	12.2 12.3 12.4 12.5 12.6 12.a	A.R.225-105-I Informations environnementales - Économie circulaire - Utilisation durable des ressources	*La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation *Actions de lutte contre le gaspillage alimentaire
6.2	Utilisation de l'Eau		GRI 103 Management Approach 303-1 303-2 303-3	Droits de l'Homme Environnement	6 Eau propre et assainissement 14 Vie aquatique 15 Vie terrestre	6.1 6.2 6.3 6.5 14.1 14.2 14.3 15.1	A.R.225-105-I Informations environnementales - Économie circulaire - Utilisation durable des ressources	*La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales

Label Engagé RSE	ISO 26000		GRI Standards	Global Compact	Objectifs du Développement Durable		Article 225 - Déclaration de performance extra-financière	
					ODD	Cibles		
6.3 Biodiversité			GRI 103 Management Approach 304-1 304-2 304-3 304-4	Environnement	14 Vie aquatique 15 Vie terrestre	14.2 14.3 14.4 14.c 15.1 15.2 15.3 15.4 15.5 15.8 15.9 15.a	A.R225-105-I Informations environnementales - Protection de la biodiversité	*Les mesures prises pour préserver ou restaurer la biodiversité *Utilisation des sols
6.4 Énergies et Gaz à effet de serre			GRI 103 Management Approach 305-1 305-2 305-3 305-4 305-5 305-6 305-7	Droits de l'Homme Environnement	7 Énergies propres et d'un cout abordable 13 Lutte contre les changements climatiques	7.2 7.3 13.1 13.2 13.3	A.R225-105-I Informations environnementales - Économie circulaire - Utilisation durable des ressources	*La consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables
6.5 Émissions, effluents et déchets			GRI 103 Management Approach 306-1 306-2 306-3 306-4 306-5	Droits de l'Homme Environnement	6 Eau propre et assainissement 12 Consommation et production responsables 14 Vie aquatique 15 Vie terrestre	6.2 6.3 12.3 12.4 12.5 14.1 15.a	A.R.225-105-1 Informations environnementales - Économie circulaire - Prévention des déchets	*Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement *Les mesures de prévention, de recyclage, de réutilisation, d'autres formes de valorisation et d'élimination des déchets *Les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire *Prise en compte de toutes formes de pollution spécifique à une activité, notamment les nuisances sonores lumineuses

Label Engagé RSE		ISO 26000		GRI Standards	Global Compact	Objectifs du Développement Durable		Article 225 - Déclaration de performance extra-financière	
						ODD	Cibles		
6.6	Satisfaction des Parties Prenantes (internes et externes) : Attentes environnementales			103-2 102-43 et 102-44					*Impact de l'activité de la société sur les populations riveraines ou locales *Relations entretenues avec les pp de la société et modalités de dialogue avec celles-ci
<b>Chapitre 7 - Résultats sociaux</b>									
7.1	Emploi			GRI 103 Management Approach 401-1 401-2 401-3	Droits de l'Homme Normes internationales du travail	8 Travail décent et croissance économique	8.3 8.5 8.7 8.8	A.R225-105-I Informations sociales - Égalité de traitement A.R225-105-I Informations sociales - Emploi	*L'effectif total et la répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique Les embauches et les licenciements Organisation du temps de travail Absentéisme Organisation du dialogue social bilan des accords collectifs
7.2	Santé et sécurité			GRI 103 Management Approach 403-1 403-2 403-3 403-4	Droits de l'Homme Normes internationales du travail Lutte contre la corruption	3 Bonne santé et bien-être 8 Travail décent et croissance économique	3.8 3.9 8.8	A.R225-105-I Informations sociales - Santé et sécurité	*Absentéisme *Les conditions de santé et de sécurité au travail *Les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles
7.3	Formation et éducation			GRI 103 Management Approach 404-1 404-2 404-3	Droits de l'Homme	4 Éducation de qualité	4.4 4.5	A.R225-105-I Informations sociales - Formation	*Les politiques mises en œuvre en matière de formation, notamment en matière de protection de l'environnement *Le nombre total d'heures de formation
7.4	Diversité, équité et égalité des chances			GRI 103 Management Approach 405-1 405-2 406-1 202-2	Droits de l'Homme Normes internationales du travail Lutte contre la corruption	5 Égalité entre les sexes 10 Inégalités réduites	5.1 5.2 5.4 5.5 5.c 10.3 10.4	A.R225-105-I Informations sociales - Égalité de traitement	*Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes *Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées *La politique de lutte contre les discriminations

Label Engagé RSE	ISO 26000		GRI Standards	Global Compact	Objectifs du Développement Durable		Article 225 - Déclaration de performance extra-financière	
					ODD	Cibles		
7.5 Droits de l'Homme et société civile			GRI 103 Management Approach 412-3 412-2 407-1 408-1 409-1 411-1 412-1 414-1 414-2	Droits de l'Homme Normes internationales du travail Lutte contre la corruption	1 Éradication de la pauvreté 3 Bonne santé et bien-être 4 Éducation de qualité 8 Travail décent et croissance durable 10 Inégalités réduites 16 Paix, justice et institutions efficaces	1.3 3.8 4.5 8.5 8.7 8.8 10.2 10.3 10.4 16.2 16.6 16.7	A.R225-105-I Informations relatives aux actions en faveur des droits de l'homme	<p>Pour les sociétés cotées :</p> <p>*Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'OIT relatives :</p> <p>au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective ; à l'élimination du travail forcé ou obligatoire ; à l'abolition effective du travail des enfants</p> <p>*autres actions engagées en faveur des droits de l'homme.</p> <p>*impact de l'activité de la société en matière d'emploi et de dév. local prise en compte dans la politique achats des enjeux sociaux et environnementaux prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale actions engagées pour prévenir la corruption</p>
7.6 Satisfaction des Parties Prenantes (internes et externes) : Attentes sociales			102-43 et 102-44				A.R225-105-I Informations sociales - Relations sociales	<p>*L'organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci</p> <p>*Le bilan des accords collectifs, notamment en matière de santé et de sécurité au travail</p>
<b>Chapitre 8 - Résultats économiques</b>								
8.1 Performance économique et présence sur le marché			GRI 103 Management Approach 201-1 201-3 203	Droits de l'Homme Normes internationales du travail	8 Travail décent et croissance économique	8.1 8.2 8.3		Chiffres d'affaire par métiers, catégorie de client pays et zone description des principales activités
8.2 Redistribution de la VA			GRI 103 Management Approach 201-1 203 405-2	Droits de l'Homme Normes internationales du travail Lutte contre la corruption	1 Pas de pauvreté 8 Travail décent et croissance économique 10 Réduire les inégalités	1.1 1.2 1.4 8.6 8.10 8.a 10.4		Actions de partenariat et de mécénat

Label Engagé RSE		ISO 26000		GRI Standards	Global Compact	Objectifs du Développement Durable		Article 225 - Déclaration de performance extra-financière	
						ODD	Cibles		
8.3	Politique salariale			GRI 103 Management Approach 202-1 401 405	Droits de l'Homme Normes internationales du travail Lutte contre la corruption	1 Pas de pauvreté 8 Travail décent et croissance économique 10 Réduire les inégalités	1.3 1.a 8.5 10.3 10.4		Rémunérations et leurs évolutions
8.4	Investissements RSE			GRI 103 Management Approach 203	Droits de l'Homme Normes internationales du travail Environnement Lutte contre la corruption	17 Partenariat pour la réalisation des objectifs	17.7 17.14 17.16 17.17		Moyens consacrés à la prévention des risques env. et des pollutions montant des provisions pour risques env. sous réserve que cette information ne porte pas préjudice...
8.5	Qualité et satisfaction des consommateurs			GRI 103 Management Approach 416-2 417-1 417-2 102-43 et 102-44	Environnement	12 Consommation et production responsables	12.6 12.8		Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs
8.6	Satisfaction des attentes des parties prenantes externes en termes de développement durable			102-43 et 102-44	Droits de l'Homme Normes internationales du travail Environnement Lutte contre la corruption	17 Partenariat pour la réalisation des objectifs	17.2 17.5 17.10		Impact de l'activité de la société sur les populations riveraines relations entretenues avec les pp de la société